



**PROGRAMME DE
COOPERATION POUR LE
VOLLEYBALL (VCP)
REGLEMENTS GENERAUX**

2006

**Fédération Internationale de Volleyball (FIVB)– 12 Av de la Gare – 1003
LAUSANNE – Switzerland – Tel +41 345 35 35 – Fax +41 345 35 45 – Email
technical.development@fivb.org**

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-----------|
| 1. OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DE LA FIVB..... | 3 |
| 2. PROGRAMME..... | 4 |
| 3. INDICATIONS GENERALES | 5 |
| 3.1 Conditions de participation | 6 |
| 3.2 Certificats | 6 |
| 4. ORGANISATION D'UN COURS DU PCV..... | 7 |
| 4.1 Procédure..... | 7 |
| 4.2 Cahier des charges | 8 |
| 4.3 Sanctions..... | 12 |
| 4.4 Procédure pour l'organisation d'un cours du PCV | 12 |
| 5. INSTRUCTEUR ET PERSONNEL | 15 |
| 5.1 Instructeur | 15 |
| 5.2 Responsabilités de l'instructeur | 15 |

1. OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DE LA FIVB

Le but principal du développement de la FIVB est d'améliorer le niveau général des performances au niveau du Volleyball et du Volleyball de Plage dans le monde entier. De façon plus spécifique, de créer des conditions selon lesquelles chaque pays, compte tenu de ses ressources, sera capable d'exprimer son potentiel en compétition et tirer le profit maximum de la pratique de ces sports.

L'accent devra être principalement mis sur l'enseignement des bases du Volleyball et du Volleyball de Plage pour enfants et jeunes gens et sur la meilleure façon d'y arriver en les motivant et en favorisant leur développement jusqu'à un niveau élevé de jeu.

Les cibles du Programme de Coopération pour le Volleyball (PCV) sont les enseignants qui doivent être capables d'intégrer le Volleyball et le Volleyball de Plage dans leurs programmes, les futurs entraîneurs de jeunes joueurs de Volleyball et de Volleyball de Plage ainsi que tous les acteurs du développement et de la propagation du Volleyball et du Volleyball de Plage dans leur pays.

Les participants au Programme de Coopération pour le Volleyball auront la possibilité de:

- faire connaissance avec la base et les concepts fondamentaux du Volleyball et du Volleyball de Plage
- rafraîchir et approfondir leurs connaissances, leurs techniques et leurs capacités
- élargir leur expérience dans le domaine du Volleyball
- devenir entraîneur FIVB (niveau I).

Un enseignement théorique et des capacités pratiques d'entraînement dans le domaine du Volleyball sont les objectifs d'éducation centraux du PCV. Par conséquent, les participants peuvent obtenir les qualifications suivantes au travers des cours :

| | |
|--------------------------------|---|
| PRATIQUE | - Capacités techniques et tactiques |
| | - Jeux d'introduction au Volleyball |
| | - Capacités de coordination |
| | - Développement des qualités physiques |
| THEORIE SPECIALE | - Compétence d'enseignement et d'entraînement |
| | - Méthodes d'introduction pour les débutants |
| ADMINISTRATION ET ORGANISATION | - Associations sportives, officiels, attribution des tâches |
| | - Organisation de compétitions de Volleyball |

2. PROGRAMME

La plupart des experts sont extrêmement critiques quant au transfert pur et simple des critères standard d'entraînement et d'enseignement d'Amérique, d'Europe ou d'Asie dans un environnement sportif du Tiers Monde, car il existe des différences essentielles dans les domaines social, mental et technique, et dans les exigences spécifiques locales. Une instruction créative est recherchée afin de permettre d'enseigner aux participants à utiliser les conditions qu'ils trouveront dans leur pays respectif, avec un peu d'ingénuité et d'imagination. Ceci est particulièrement important, car de nombreux cours sont organisés dans les villes, alors que les enseignants et les entraîneurs sont également actifs dans les zones rurales

L'instructeur doit donc tenir compte des conditions spécifiques suivantes :

- la structure d'âge et de niveau physique qui diffèrent à l'intérieur d'un club/d'une classe/d'un groupe
- l'éventuelle présence d'un équipement matériel minimum (1-4 ballons; 1 filet; des sols bruts ou en béton)
- le sport au sein de clubs ou dans les écoles se pratique en majorité en plein air (jusqu'à 90% du temps).

En dehors des unités d'enseignement concernant la théorie, des leçons de pratique et de méthodologie d'enseignement du jeu sont offertes, Ces dernières donnent des idées concernant la popularité, la structure et l'organisation de ces domaines à l'intérieur des Fédérations Nationales.

3. INDICATIONS GENERALES

Le Programme de Coopération pour le Volleyball fait partie de la Vision Mondiale 2012 de la FIVB.

Les cours qui ne se conforment pas aux Règlements de la FIVB pour les cours du PCV ne se verront pas décerner une reconnaissance officielle de la part de la FIVB. Si un cours ne respecte pas la durée totale, le critère ou le programme, les participants ne recevront pas de certificats.

Durant une période de quatre ans, les FN sont libres de choisir l'un des cinq cours ci-dessous, avec la possibilité de tenir deux fois le même cours. Cependant, le cours du Niveau I pour entraîneurs de la FIVB ne peut être organisé qu'une fois pendant cette période de quatre ans.

Types de cours :

- I - Cours pour les professeurs
(comment enseigner aux écoliers à jouer)
- II - Cours pour jeunes joueurs
(comment jouer)
- III - Cours d'initiation au Volleyball de Plage
(Volleyball de Plage)
- IV - FIVB cours d'entraîneurs - niveau I
(comment entraîner)
- V - Cours d'arbitrage national

Durée :

Maximum 6 jours: cours d'entraîneurs/niveau I : 8 jours.

Lieu : En principe dans la ville où se situe la FN. Cependant, la FIVB encourage le changement de ville afin d'élargir le PCV à de nouveaux participants. Dans ce cas, la FN hôte devra s'assurer que toutes les conditions stipulées dans les présents Règlements sont respectées.

Langue de travail : De préférence l'anglais, le français ou l'espagnol ou toute autre langue nationale à la condition que l'instructeur soit aidé(e) si nécessaire par des interprètes qualifiés fournis par l'organisateur ou les participants.

Nombre de participants : *minimum 15, maximum 35.*

Instruction : Le cours est dirigé par un instructeur de la FIVB nommé par la FIVB. L'instructeur doit arriver deux jours avant le cours (la seconde journée étant utilisée pour vérifier l'organisation locale si nécessaire et tenir une

réunion sur le Plan National). Son départ aura lieu le lendemain de la fin du cours.

L'instructeur dirigera des cours dans 3-5 pays différents et exécutera ses tâches en deux étapes :

- a) Il/elle voyagera successivement dans chaque pays.
- b) Un repos de 2 jours au milieu de l'opération sera accordé si la tournée excède un total de 5 pays. Si nécessaire, le programme sera exécuté sans aucune interruption.

3.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) Les participants doivent :
 - Avoir 18 ans ou plus.
 - Etre recommandés par leur Fédération Nationale, Comité National Olympique (CNO) ou leur Autorité Sportive Gouvernementale (ASG), qui garantit l'expérience du candidat en tant que joueur, entraîneur ou enseignant et sa ferme volonté de travailler pour le Volleyball.
 - Parler la langue de travail.
 - Etre en bonne santé et condition physique et être capable de pratiquer les exercices techniques.
 - Ne pas avoir assisté à plus qu'un cours précédent du PCV.
- b) Conditions financières (voir aussi article 4.2.4)
 - L'organisateur doit clairement indiquer dans son invitation les conditions financières, ce qui est couvert par l'organisateur et quelles sont les dépenses qui sont à la charge des participants.
 - Les dépenses pour les participants doivent être aussi réduites que possible et le budget total doit être préparé sur la base d'une organisation à but non-lucratif.
 - L'organisateur doit couvrir toutes les dépenses administratives du cours.

3.2 CERTIFICATS

Les participants reçoivent un certificat comme preuve de leur participation. Ce certificat est signé par le Président de la FIVB et l'Instructeur du cours. Il est décerné lors de la cérémonie de clôture par le directeur du cours et un représentant de la Fédération organisatrice à tous les participants qui ont pris part au cours entier (et qui ont réussi l'examen final dans le cas du cours d'entraîneurs/niveau I).

4. ORGANISATION D'UN COURS DU PCV

4.1 PROCEDURE

4.1.1 Invitation au cours

La FIVB invite chaque année les Fédérations Nationales à participer au PCV. Un formulaire intitulé Accord de Cours FIVB signé par le Ministre de la Jeunesse ou du Sport, le Président du Comité National Olympique et le Président de la Fédération Nationale de Volleyball (ou son représentant) et portant le seau officiel de la Fédération doit être adressé au Département Technique et Développement de la FIVB à Lausanne.

Un questionnaire est aussi adressé à cette occasion par le Département Technique et Développement de la FIVB aux FN leur demandant les informations nécessaires à l'organisation du PCV.

4.1.2 Nombre de participants

Le comité d'organisation doit s'assurer **un minimum de 15 participants** par cours. Si, deux mois avant le début du cours, un nombre insuffisant d'inscriptions a été reçu, l'organisateur doit en informer le Département Technique et Développement de la FIVB et le cours devra être annulé en accord avec le Département Technique et Développement de la FIVB.

Si un cours se déroule avec un nombre insuffisant de participants, la FIVB pourra imputer à l'organisateur les dépenses qu'elle a encourues ou une partie d'entre elles.

4.1.3 Date limite

La Fédération Nationale doit retourner lesdits Accord de Cours et Questionnaire sur le cours au Département Technique et Développement de la FIVB avant la date limite stipulée dans la lettre d'invitation adressée par ce dernier.

4.1.4 Planification

Le PCV a été créé en 1989 - son nom jusqu'en 2005 était Programme d'Aide Sportive (PAS)

4.1.5 Annulations

La FIVB retirera son approbation en cas de non-respect des présents Règlements.

Les cours pour entraîneurs de la FIVB approuvés ne pourront être supprimés qu'avec l'autorisation du Département Technique et Développement de la FIVB.

Dans le cas d'une annulation injustifiée d'un cours par une Fédération Nationale, les organisateurs devront payer le montant estimé des dépenses encourues pour la préparation de ce cours. Les cours prévus par cette Fédération Nationale pour l'année suivante pourront être affectés. De futurs cours pourront être suspendus jusqu'à ce que la FIVB reçoive l'assurance que la FN peut garantir l'organisation de ceux-ci de façon efficace.

4.2 CAHIER DES CHARGES

4.2.1 Comité d'organisation

L'institution organisatrice doit mettre sur pied un comité d'organisation et nommer son président dès qu'elle a signé la Convention de la FIVB. Ce comité est responsable de :

a) Visa de l'instructeur et invitations

Dès que le Département Technique et Développement de la FIVB a communiqué le nom de l'instructeur, l'organisateur doit lui envoyer une invitation officielle et prendre toutes les mesures nécessaires afin que le visa lui soit délivré.

b) Préparation du cours

Entre autres :

- Budget (voir article 4.2.4).
- Invitations (participants, relations publiques) (voir article 4.2.6).
- Logement, transport local et formalités de visas (voir article 4.2.4).
- Installations et matériel d'enseignement (voir article 4.2.2).
- Programme : réunions de travail.
- Cérémonies d'ouverture et de clôture (voir article 4.2.3).
- Organisation du Festival de Volleyball (voir e) ci-dessous).
- Contact avec l'instructeur pour préparer le programme et les aides techniques.

c) Pour le bon déroulement du cours les services suivants, entre autres, doivent être fournis :

- Disponibilité permanente des membres des comités d'organisation.
- Disponibilité d'un groupe de jeunes joueurs pour les démonstrations.
- Reproduction de documents (notes, brochures) grâce à une machine à photocopier.
- Photographies officielles techniques et personnelles.
- Rafraîchissements au cours des pauses, petits souvenirs offerts ou vendus et tous services qui faciliteront le séjour.
- Exposition et vente de matériel, d'équipement et d'ouvrages.
- Distribution des T-shirts aux participants.
- Distribution du formulaire d'inscription aux participants à leur arrivée s'ils n'ont pas été remplis auparavant, lequel devra être remis à l'instructeur dès le début du cours.
- Confirmation des billets d'avion et des autres aspects organisationnels et administratifs qui garantiront le succès du cours.

d) Joueurs pour les sessions pratiques

Les autorités locales peuvent être invitées aux démonstrations des enfants.

e) Festival du Volleyball et Tournoi de la Jeunesse

Le Festival de Volleyball clôt le cours du PCV pour les professeurs. Il se déroulera le dernier jour du cours et comprendra une démonstration par des écoles de jeunes joueurs de Volleyball en dessous de 17 ans.

Un tournoi aura lieu durant ce Festival avec un minimum de 6 équipes et se disputera sur un terrain de Volleyball au moins. La FN est encouragée à élargir ce Festival si toutes les conditions requises sont satisfaites.

La FIVB recommande que la FN hôte décerne une coupe à l'équipe gagnante.

Les autorités pour le Volleyball locales et la presse seront invités à cette manifestation laquelle sera suivie d'une cérémonie de clôture officielle.

4.2.2 Installations et équipement

L'organisateur devra fournir les installations ci-dessous. S'il n'est pas en mesure de fournir l'une d'entre elles, l'organisateur en informera le directeur du cours en avance afin de trouver une solution.

a) Salle de conférence

- Une salle de conférence
- Un tableau ou du papier
- Un projecteur de diapositives, un rétro-projecteur, un enregistreur
- Equipement vidéo : le système envisagé doit avoir fait l'objet d'un accord entre l'organisateur et le directeur du cours.

b) Matériel d'enseignement / Traduction

- En dehors du matériel de la FIVB, du matériel didactique supplémentaire (provenant de l'instructeur ou des organisateurs) pourra être utilisé et, si possible, photocopié et distribué aux participants.
- Il est recommandé que l'organisateur dispose d'un équipement disponible (machine à photocopier) afin de reproduire les documents fournis par l'instructeur (rapports de cours et sessions pratiques).

c) Installations sportives

- Un terrain de Volleyball, équipé conformément aux Règles Officielles du Volleyball de la FIVB, par groupe de 15 participants, ou un terrain de Volleyball de Plage, équipé selon les Règles Officielles du Volleyball de Plage de la FIVB par groupe de 6 participants.
- Un nombre suffisant de chaises ou de bancs et de tables sur les lignes latérales.

4.2.3 Protocole (cérémonies)

Les cérémonies recommandées sont :

- a) La cérémonie d'ouverture, si possible avec des rafraîchissements.
- b) La cérémonie de clôture, si possible suivie d'un dîner et d'une soirée d'adieu et d'une distribution de souvenirs par la Fédération hôte.

4.2.4 Conditions financières

- a) La FIVB prendra en charge :
- Le transport aérien de l'instructeur
 - Le per diem de l'instructeur : 200 US\$ couvrant le logement, les repas et l'argent de poche
 - L'assurance accidents-maladie pour la durée de la tournée
 - Les certificats de participation des participants
 - Le matériel didactique suivant :
 - Pour la FN : ballons, filets portables (si disponibles)
 - Pour les participants : T-shirts (si disponibles)
Manuel du PCV
Beach Volleyball - Get Involved
Manuel des Entraîneurs I
 - Pour les instructeurs : Manuel du PCV pour les instructeurs FIVB (qui peut être photocopié pour distribution générale si nécessaire)
- b) La Fédération hôte sera responsable de :
- L'organisation du cours y compris du Festival de Volleyball (installations sportives et matériel) et des tournois.
 - Transport local (instructeur et participants) y compris le transport de la ville de l'aéroport où arrive l'instructeur, jusqu'à la ville organisatrice (voir article 3 - Lieu).
 - Obtention des licences d'importation du matériel envoyé par la FIVB.
 - Obtention des visas d'entrée pour l'instructeur (si ceux-ci ne sont pas gratuits, la FN doit les rembourser).
 - Présentation d'une coupe à l'équipe gagnante du tournoi de clôture (voir article 4.2.1 e).

4.2.5 Sponsoring

L'organisateur peut recevoir un soutien financier de sponsors afin de réduire ses coûts et ceux des participants. Dans le cas d'un sponsoring, la publicité est autorisée pourvu qu'elle n'interfère pas avec le déroulement du cours.

4.2.6 Relations publiques

L'organisateur doit informer les mass médias et inviter des journalistes au cours et au Festival de Volleyball.

4.2.7 Expositions

L'organisateur doit mettre sur pied une exposition de journaux de VB, de livres, d'affiches, de vidéos, etc... afin d'informer les participants sur le matériel d'enseignement et d'étude. Il doit préparer des listes du matériel disponible afin de permettre aux participants de les commander ou d'en obtenir des copies.

L'organisateur doit saisir cette occasion pour promouvoir les publications de la FIVB, "VolleyWorld" ainsi que le matériel technique de la FIVB.

4.3 SANCTIONS

4.3.1 L'approbation de la FIVB peut être retirée si les Règlements et/ou la Convention ne sont pas strictement respectés.

4.3.2 Si l'approbation de la FIVB pour un cours est retirée, l'aide financière et matérielle sera également retirée.

4.3.3 En cas d'annulation non-justifiée d'un cours, la FIVB pourra demander le remboursement à l'organisateur du montant des dépenses qu'elle a dû souscrire pour la préparation du cours.

4.3.4 Toute Fédération sanctionnée selon les articles 4.3.1 et 4.3.3 ci-dessus sera exclue du programme de l'année suivante.

4.3.5 L'instructeur sera tenu(e) de respecter ces Règlements et la Convention de la FIVB qu'il aura signée.

4.4 PROCEDURE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN COURS DU PCV

- a) Etablir un comité d'organisation et nommer les officiels de la FN responsables de l'organisation du cours du PCV et des contacts avec la FIVB. Communiquer son/leur nom(s) à la FIVB.
- b) Retourner le formulaire de l'Accord de cours de la FIVB et le formulaire d'information du cours au Département Technique de la FIVB
- c) Préparer un budget pour le cours.
- d) Contacter le Comité National Olympique et le Ministère des Sports pour leur demander leur soutien pendant le cours et envoyer des invitations aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

- e) Contacter les plus importantes firmes pour rechercher des sponsors afin de produire des souvenirs pour les participants (blocs-notes, toute sorte de matériel, portes-clés, etc.) en échange de publicité pendant le cours.
- f) Envoyer une invitation à l'instructeur désigné(e) et entreprendre les procédures nécessaires à la délivrance de visas (voir article 4.2.1 a).
- g) Inviter les participants selon le type de cours (c.à.d. enseignants d'éducation physique, enseignants, joueurs actifs ou retirés, entraîneurs potentiels, etc.). Ils doivent venir de différentes régions du pays et non seulement de la ville principale et avoir plus de 18 ans.
- h) Procéder aux réservations d'hôtel nécessaires pour les participants et l'instructeur.
- i) Réserver un terrain de Volleyball (avec un nombre suffisant de chaises ou de bancs et tables le long des lignes latérales) pour les leçons pratiques durant le cours.
- j) Préparer (si disponibles) :
 - une salle de conférence ou de classe avec le nombre de sièges requis
 - un tableau noir
 - un rétro-projecteur
 - un projecteur de diapositives
 - un équipement vidéo
 - une machine à photocopier et papier pour les photocopies
 - matériel pour les leçons pratiques (filets, ballons, etc.)
- k) Préparer des cérémonies d'ouverture et de clôture du cours y compris du Festival de Volleyball (voir article 4.2.1 e) et tournois.
- l) Contacter la presse locale pour la publicité dans les journaux.
- m) Prévoir le transport local pour les participants et l'instructeur.
- n) Prévoir des interprètes si nécessaire.
- o) Obtenir les licences d'importation pour le matériel envoyé par la FIVB.
- p) Aider l'instructeur dans l'obtention de son visa d'entrée (s'il n'est pas gratuit, il doit être remboursé par la Fédération hôte).

- q) Nommer un membre du comité d'organisation qui sera disponible en permanence pour aider l'instructeur.

5. INSTRUCTEUR ET PERSONNEL

5.1 INSTRUCTEUR

5.1.1 Instructeur FIVB

Un instructeur FIVB qui peut être assisté par des instructeurs locaux.

5.1.2 Nominations

L'instructeur de la FIVB sera nommé(e) par le Département Technique et Développement de la FIVB en tenant compte des recommandations générales de la Commission des Entraîneurs conformément aux principes suivants :

- niveau de l'instructeur, tel que proposé par la Commission des Entraîneurs, et type de cours choisi par la FN
- langue
- disponibilité pour la période proposée
- proximité et moyen de transport
- demande de l'organisateur (peut être prise en considération).

Le même instructeur peut être reconduit dans ses fonctions l'année suivante dans la même série de pays, afin de vérifier le progrès atteint et d'assurer la continuité du travail accompli par les officiels locaux.

5.2 RESPONSABILITES DE L'INSTRUCTEUR

5.2.1 Techniques et enseignement

L'instructeur FIVB est responsable de tous les domaines techniques et d'enseignement:

- programme et horaire
- distribution des sujets aux orateurs
- matériel d'enseignement complémentaire et aide à l'instruction / démonstration
- distribution de matériel et documents
- inspection finale de l'organisation des installations et des équipements
- préparation du rapport final

5.2.2 Rapport final

- a) Après le cours, l'instructeur remplit le rapport du cours du PCV qui comprend :

- Le programme général et quotidien
 - Le formulaire d'inscription au cours
 - La liste des participants
 - Une photographie de groupe si possible.
- b) Le rapport final doit être préparé immédiatement après le cours. Il doit être reçu **dans les 30 jours** après la fin du cours par :
- le Département Technique et Développement de la FIVB
 - la Fédération organisatrice